



Rapport financier trimestriel de la Commission canadienne des droits de la personne

trimestre terminé
le 31 décembre 2023

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada,
représenté par la Commission canadienne des droits de la personne, 2023.

No de catalogue : HR12-4F-PDF
ISSN : 2563-2795

Table des matières

1. Introduction	1
1.1. Autorisations, mandat et programmes.....	1
1.2. Méthode de présentation du rapport	1
2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs	2
2.1. État des autorisations	2
2.2. État des dépenses budgétaires par article courant	2
3. Risques et incertitudes	2
4. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes	3
État des autorisations (non-vérifié) - Exercice 2022-2023 (en dollars).....	4
État des dépenses budgétaires par article courant (non-vérifié) (en dollars) - Exercice 2022-2023	5
État des dépenses budgétaires par article courant (non-vérifié) (en dollars) - Exercice 2021-2022	6

1. Introduction

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction comme l'exige l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques (LGFP)*, et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Il devrait être lu de concert avec le *Budget principal des dépenses* et les *Budgets supplémentaires des dépenses*. Il n'a pas fait l'objet d'une vérification externe ou d'un examen.

1.1. Autorisations, mandat et programmes

La Commission canadienne des droits de la personne (la Commission) a été mise sur pied en 1977 en vertu de l'annexe I.1 de la *LGFP*, conformément à la *Loi canadienne sur les droits de la personne (LCDP)*. La Commission se charge de l'application de la LCDP et travaille avec les employeurs pour veiller à la conformité à la *Loi sur l'équité en matière d'emploi (LEE)*. La LCDP interdit la discrimination et la LEE fait la promotion de l'égalité en milieu de travail. Sous la direction du commissaire à l'équité salariale et du commissaire à l'accessibilité, la Commission est également responsable de l'administration et de la mise en application de la *Loi sur l'équité salariale (LES)* et de la *Loi canadienne sur l'accessibilité (LCA)*. Ces lois appliquent les principes de l'égalité des chances et de la non-discrimination aux ministères et organismes du gouvernement fédéral, aux sociétés d'État et aux organisations du secteur privé sous réglementation fédérale. Enfin, la Commission met à la disposition du Défenseur fédéral du logement des services administratifs et des installations pour soutenir ses tâches et ses fonctions.

Plus de détails sur les autorisations, le mandat et les programmes de la Commission sont présentés dans le rapport sur le [Plan ministériel](#) (PM) et la partie II du [Budget principal des dépenses](#).

1.2. Méthode de présentation du rapport

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser de la Commission accordées par le Parlement et utilisées par la Commission, de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses, les Budgets supplémentaires des dépenses et les transferts de crédits du Conseil du Trésor pour l'exercice 2023-2024. Ce rapport trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

La Commission utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur les résultats

ministériels. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

2.1. État des autorisations

Comme l'indique l'état des autorisations, les autorisations budgétaires totales disponibles pour la Commission ont augmenté de 1 068 306 \$ (ou 2,5 %), passant de 43 009 990 \$ en 2022-2023 à 44 078 296 \$ en 2023-2024. Cet écart dans les autorisations est principalement attribuable à une augmentation des fonds reçus pour le renouvellement des conventions collectives.

La Commission offre des services de soutien internes à d'autres ministères et organismes tels que des services de finances, de ressources humaines, d'acquisition et de technologies de l'information. Les ententes de services de soutien internes sont comptabilisées à titre de revenus, conformément à l'article 29.2 de la *LGFP*.

2.2. État des dépenses budgétaires par article courant

Selon l'état des dépenses budgétaires par article courant, les dépenses budgétaires nettes totales au 31 décembre 2023 de 30 750 744 \$ représentent 70 % des autorisations totales pour l'exercice, soit de 44 078 296 \$. Les dépenses en personnel de 28 025 810 \$ représentent la majorité des dépenses, soit 87 % du montant brut total dépensé de 32 330 803 \$ en date du 31 décembre 2023.

Les dépenses budgétaires brutes totales de 12 640 081 \$ du troisième trimestre de 2023-2024 ont augmenté de 3 472 259 \$ comparativement à 9 167 822 \$ au troisième trimestre de 2022-2023. Cet écart est principalement attribuable à une augmentation de 3 329 724 \$ des dépenses en personnel, passant de 7 678 793 \$ en 2022-2023 à 11 008 517 \$ en 2023-2024, ce qui coïncide avec les paiements aux employés de récentes conventions collectives.

3. Risques et incertitudes

L'ajout de nouveaux mandats en vertu de la LCA, de la LES et de la Stratégie nationale sur le logement intensifie la pression sur la mise en œuvre de tous les programmes de la Commission.

L'insuffisance de ressources humaines et financières pour appuyer tous les programmes met en péril l'atteinte des résultats stratégiques de la Commission et la délivrance de ses services internes.

Pour répondre à ces défis, la Commission surveillera l'état d'avancement de tous les domaines d'activité et procédera à leur évaluation. Elle ajustera ses processus si nécessaire.

Tous les autres risques sont mentionnés dans le [Plan ministériel 2023-2024](#).

4. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

La récente extension des fonctions de la Commission pour appuyer de nouveaux mandats constitue un changement conséquent concernant son fonctionnement, son personnel et ses programmes, ce qui entrave l'exécution efficace de ses programmes actuels. De plus, l'incapacité de la Commission à obtenir les fonds nécessaires pour compenser la considérable baisse de financement du programme de logement compromettra sérieusement l'application efficace de la Loi sur la stratégie nationale sur le logement.

Approuvé par :

[original signé par]

Charlotte-Anne Malischewski
Présidente par intérim
Ottawa, Canada
Date :

[original signé par]

Jeffrey Willbond
Dirigeant principal des finances

État des autorisations (non-vérifié) - Exercice 2023-2024 (en dollars)

	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024¹	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Autorisations budgétaires	41 925 548	11 581 894	29 156 242
Crédit 1 - Dépenses du programme			
Moins : revenus affectés aux dépenses	(2 080 000)	(521 119)	(1 580 063)
Autorisations budgétaires législatives	4 232 748	1 058 187	3 174 561
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés			
Autorisations budgétaires totales	44 078 296	12 118 962	30 750 740

État des autorisations (non-vérifié) - Exercice 2022-2023 (en dollars)

	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023²	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2022	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Autorisations budgétaires	40 873 196	8 113 623	23 836 020
Crédit 1 - Dépenses du programme			
Moins : revenus affectés aux dépenses	(2 080 000)	(516 266)	(1 489 624)
Autorisations budgétaires législatives	4 216 794	1 054 199	3 162 596
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés			
Autorisations budgétaires totales	43 009 990	8 651 556	25 508 992

¹ N'inclut que les Autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

² N'inclut que les Autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

État des dépenses budgétaires par article courant (non-vérifié) (en dollars)
- Exercice 2023-2024

Dépenses	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024	Dépenses durant le trimestre terminé le 31 décembre 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Personnel	35 287 440	11 008 517	28 025 810
Transports et communications	550 974	156 432	301 514
Information	711 499	85 352	250 635
Services professionnels et spéciaux	7 457 647	1 087 023	2 573 913
Location	1 105 098	89 655	609 441
Services de réparation et d'entretien	53 822	4 324	10 798
Services publics, fournitures et approvisionnements	121 403	61 122	73 727
Acquisition de terrains de bâtiments et d'ouvrages	86 629	-	-
Acquisition de matériel et d'outillage	742 535	142 256	479 565
Autres paiements	41 249	5 400	5 400
Dépenses budgétaires brutes totales	46 158 296	12 640 081	32 330 803
Moins : revenus affectés aux dépenses	(2 080 000)	(521 119)	(1 580 063)
Services de soutien internes			
Dépenses budgétaires nettes totales	44 078 296	12 118 962	30 750 740

État des dépenses budgétaires par article courant (non-vérifié) (en dollars)
- Exercice 2022-2023

Dépenses	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023	Dépenses durant le trimestre terminé le 30 décembre 2022	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Personnel	33 861 568	7 678 793	23 482 431
Transports et communications	422 000	109 881	181 630
Information	848 000	95 631	245 362
Services professionnels et spéciaux	8 038 922	1 037 839	2 415 660
Location	826 000	93 650	450 027
Services de réparation et d'entretien	60 000	8 776	12 705
Services publics, fournitures et approvisionnements	130 000	26 666	55 181
Acquisition de terrains de bâtiments et d'ouvrages	200 000	-	-
Acquisition de matériel et d'outillage	698 500	116 586	155 620
Autres paiements	5 000	-	-
Dépenses budgétaires brutes totales	45 089 990	9 167 822	26 998 616
Moins : revenus affectés aux dépenses	(2 080 000)	(516 266)	(1 489 624)
Services de soutien internes			
Dépenses budgétaires nettes totales	43 009 990	8 651 556	25 508 992